



CONGREGATIO SANCTISSIMI REDEMPTORIS

*Missionnaires Rédemptoristes
Province de France - 5700*

Père François Z. STANULA
Supérieur provincial
170 Bld du Montparnasse
75 014 Paris
Tel. 07 60 06 76 69
E-mail : stanulaf@yahoo.fr

Aux confrères de la Province de France

Objet : Annulation de l'Assemblée provinciale et de la Session du Chapitre provincial 2020

La Province de France a programmé la célébration de son Assemblée provinciale le 24 novembre et sa troisième session du Chapitre provincial le 25 novembre 2020. Les convocations et les programmes de ces événements ont été déjà envoyés aux confrères.

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé le rétablissement du confinement et le renforcement des mesures sanitaires à partir du 30 octobre et jusqu'au 1^{er} décembre 2020 minimum, pour enrayer la forte progression de la pandémie de la covid-19.

Dans le décret sur l'état d'urgence sanitaire (n° 2020-1310 du 29 octobre 2020) on trouve entre autres :

- les rassemblements, réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits ;
- tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence est interdit (à l'exception des quelques motifs impérieux) ;
- les lieux de culte resteront ouverts mais tout rassemblement ou réunion en leur sein est interdit (à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes).

Cet état d'urgence pourra être reconduit pour une durée indéterminée, il pourra s'étendre même sur plusieurs mois.

